



CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI U 13 DI LUGLIU DI U 2022

CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 JUILLET 2022

Schéma directeur du Centre communal d'action sociale 2023-2027

Le nouveau schéma directeur du CCAS a pour but de répondre à un triple défi :

- L'accès aux droits afin de permettre aux plus défavorisés de les faire valoir,
- L'équité sociale afin d'offrir des conditions de vie plus justes et équitables et que chacun puisse accéder aux besoins fondamentaux : s'alimenter, se loger, se soigner, travailler, apprendre et se divertir,
- Le mieux vivre ensemble afin de favoriser le lien social dans les quartiers mais aussi entre les générations, de respecter la diversité et de lutter contre les discriminations.

PROPOSITION DE SCHEMA DIRECTEUR 2023-2027

HISTORIQUE

Le précédent schéma directeur de l'action sociale municipale élaboré en 2017 avait identifié quatre axes :

- *Les personnes âgées et les personnes en situation de handicap
- *Le logement
- *Le soutien aux personnes isolées et familles
- *Le travail en concertation et en coordination des acteurs institutionnels et associatifs qui œuvrent sur le territoire communal.

Les objectifs étant :

- *La réduction des inégalités
- *La lutte contre l'isolement social
- *L'accès aux droits de base pour tous
- *Le maintien à domicile dans de bonnes conditions, le plus longtemps possible, des personnes âgées et/ou en situation de handicap

Le CCAS a donc orienté ses projets en direction de 4 pôles :

- « Personnes âgées et en situation de handicap »,
- « Soutien aux familles »
- « Animation – Lien Social »,
- « Logement ».

Dès lors, hormis l'aide aux démarches administratives apportée pour l'accès à l'aide sociale légale :

- au titre de ses missions obligatoires (Allocation de Solidarité aux Personnes Agées, aide à l'hébergement en établissement conventionné, aide-ménagère à titre social ou médical, domiciliation) et
- de ses missions conventionnées (Allocation Personnalisée d'Autonomie, Revenu de Solidarité Activé, plan canicule, Fonds Unique Logement, relogement prioritaire, DALO),

Les véritables actions du CCAS se révèlent au regard de :

1) Ses aides sociales facultatives telles que :

- Aides financières et alimentaires : 208 foyers en ont bénéficié en 2021 (essentiellement des demandes instruites par la CDC),
- Participation aux frais de téléalarme : 18 personnes l'ont sollicitée en 2021,
- Participation aux frais de cantines : 269 familles en ont bénéficié en 2021,
- Remise au propre du logement : 0,
- Participation aux frais de séjours vacances organisés par la Ville : 0

2) Ses actions sociales facultatives résultantes de son schéma directeur telles que :

- « Le portage de repas à domicile », proposé en décembre 2017 et qui concerne désormais 68 inscrits,
- « A casa di l'Anziani », structure dédiée à l'animation et au lien social en faveur des seniors et au maintien du lien intergénérationnel, créée en janvier 2019 et qui compte aujourd'hui 191 personnes inscrites,
- « L'Epicerie Educative » ayant pour but de guider les foyers en difficulté vers l'autonomie budgétaire en toute dignité qui a ouvert ses portes en avril 2019 et suit désormais 41 foyers en moyenne par an.

3) Ses opérations ponctuelles et spécifiques telles que les « colis de Noël »

4) La reprise du centre social François Marchetti de Paese Novu.

ETAT DES LIEUX

Fort de ce constat, le CCAS entend développer de nouvelles typologies d'aides et d'actions s'inscrivant dans la continuité de celles qui ont su prouver leur efficacité en rencontrant leur public et en améliorant celles déjà existantes.

Ce nouveau schéma s'inscrit par ailleurs, dans un CCAS « nouvelle formule » qui a vu, depuis le 1^{er} janvier 2021, le transfert de son public vers la Collectivité de Corse (CdC). En effet, celle-ci a repris toutes ses compétences et le public suivi jusqu'alors par les assistantes sociales du CCAS. Ce transfert du public s'est effectué progressivement sur un peu plus de deux années au cours desquelles, le CCAS a communiqué à la Cdc :

- Un tableau nominatif faisant apparaître la « file active » de chaque travailleur social du CCAS soit au total 729 personnes,
- Des fiches de liaisons, concernant tous les usagers bénéficiant d'un suivi-régulier afin d'éviter toute rupture et assurer une cohérence du suivi social.

Or, à ce jour, il est constaté :

- Une forte demande émanant de la CdC en faveur d'un accès à l'épicerie éducative (65.85 % des dossiers soit 27 familles orientées par la Collectivité de Corse). Si ces demandes ont pour origine l'endettement, celui-ci est d'origine multiple : loyer, EDF, GAZ, Eau ou encore crédits à la consommation. Dans ce cadre, la CESF du CCAS est donc tenue d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires. Ainsi dans le cadre de l'accompagnement de ces foyers bénéficiaires, différents dispositifs sont sollicités par le CCAS (dossiers de surendettement, d'aide financière, ASPA, ASL, action logement pour une dette locative, demandes de remises gracieuses, Complémentaire Santé Solidaire, curatelle renforcée, MASP) ;
- Un grand nombre d'appel de personnes expliquant que les services sociaux de la CdC ne donnent rendez-vous qu'aux personnes souhaitant une aide financière, aucune administrative ne pouvant leur être fournie. Or, on constate que de nombreuses demandes d'aides financières sollicitées auprès de la Commission Permanente du CCAS par la Collectivité de Corse le sont au regard d'une suspension de droits (Caf ou autres...) due, dans la majorité des cas, à l'absence d'aide administrative (déclaration impôts, déclaration de revenus trimestrielle à la CAF, demande de retraite, ...) ;
- Peu de demandes d'aides financières de la part des personnes identifiées en « file active » du CCAS qui bénéficiaient auparavant d'un suivi régulier. Or, la demande d'aide financière formulée par les usagers est, dans la majorité des cas, une porte d'entrée pour l'identification de problématiques plus globales.

Cet état de fait peut s'expliquer par :

- La typologie du public transféré, à savoir, un public sénior ne sollicitant pas obligatoirement les services sociaux pour une aide financière mais le plus souvent pour une écoute dont découle parfois la nécessité d'une aide ou d'un soutien aux démarches administratives, auparavant effectués par des agents administratifs formés en complément des assistantes sociales du CCAS ;
- Plus globalement, l'absence d'aide aux démarches administratives de la part des agents d'accueil des services sociaux de la Collectivité de Corse et le manque de disponibilité des assistantes sociales de la CdC pour s'y consacrer face au surcroît de travail généré suite à ce transfert de public.

Le futur schéma directeur du CCAS se doit de tirer les leçons de ce partage du public opéré en 2021 et propose de conventionner à nouveau avec la CdC afin que le CCAS retrouve certaines de ses prérogatives au travers d'un public que l'Analyse des Besoins Sociaux 2022 a permis de définir.

L'ABS 2022 met ainsi en avant 3 phénomènes prégnants sur le territoire bastiais :

1- Le vieillissement de la population et l'augmentation des personnes en situation de handicap

Au sein de la ville de Bastia, la population dite « séniors » (plus de 65 ans) représente près de la moitié (49%) des personnes vivant seules, soit 10 points de plus par rapport à la moyenne nationale. On note également que 29% des séniors de plus de 65 ans et 41% des seniors âgés de plus de 80 ans vivent seuls à Bastia. Cette proportion interpelle et nécessitera la mise en place d'un accompagnement adapté pour éviter les situations d'isolement, d'autant que le nombre de retraités devrait croître à l'horizon 2024 (+27,8%). Par ailleurs, plus d'un tiers des séniors soit 36% possède un revenu inférieur à 9400 €. Enfin, on compte davantage de bénéficiaires de l'APA domicile (+5,5% d'augmentation entre 2010 et 2013) que de bénéficiaires d'APA en établissement.

En 2017, la ville de Bastia comptait 66 bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) pour 1 000 habitants contre 33 bénéficiaires pour 1 000 habitants en France métropolitaine.

Selon des données récentes de la CAF (juin 2020), on recense 1 650 bénéficiaires de l'AAH à Bastia. La majorité des bénéficiaires sont des femmes (55%) et 40% d'entre eux sont âgés de 40 à 54 ans.

2- La paupérisation des travailleurs

De manière générale, la population Bastiaise présente, en terme de revenu, une situation moins favorable par rapport aux autres territoires de comparaison. En effet, la médiane de revenu en 2018 atteint 19 100 euros contre 20 670 euros à l'échelle insulaire. De la même manière, la part des ménages imposés – soit 44% des ménages – reste en deçà de la moyenne corse (4,5 points en dessous du taux insulaire).

Le taux de pauvreté touche 23% de la population communale contre 18,5% pour la Corse et 14,6% pour la France métropolitaine, ce qui témoigne d'un faible niveau de richesses et de difficultés économiques et sociales ayant conduit notamment à la délimitation de 2 quartiers prioritaires.

La population âgée de moins de 30 ans et la population active âgée entre 40 et 49 ans est davantage concernée par la pauvreté (une tranche d'âge au sein de laquelle on retrouve des familles monoparentales).

Enfin, si le niveau moyen de ressources apparaît faible à l'échelle de la ville, une analyse plus fine révèle des disparités entre les quartiers. Ainsi, les populations aux revenus les plus modestes se concentrent majoritairement dans les quartiers sud où l'on trouve une grande partie des logements sociaux de la ville, mais aussi certains quartiers dans le centre ancien, tels que la citadelle ou encore le vieux port.

3- Le fort pourcentage des sans-emplois et sans diplôme pour la tranche d'âge 16-25 ans

On constate un taux de chômage très élevé chez les jeunes de moins de 25 ans (27,5%).

Ce phénomène est à corrélérer au faible niveau de formation des demandeurs d'emploi (49% d'entre eux ont un niveau inférieur au BAC). En effet, le taux de scolarisation s'effondre à partir de l'âge de 18 ans atteignant seulement 44% chez les jeunes âgés de 18 à 24 ans contre 53% à l'échelle nationale. Par ailleurs, il est à noter qu'un quart de la population Bastiaise non scolarisée âgée de 15 ans ou plus, sort du système scolaire sans aucun diplôme en 2017 contre 22,3% en France métropolitaine. On note aussi un faible niveau de formation des individus situés majoritairement dans les quartiers sud de Bastia.

NOUVEAU SCHEMA

Ces trois constats engendrent les problématiques suivantes :

- **La dépendance des personnes en perte d'autonomie**
- **Le difficile accès aux droits des travailleurs pauvres/ménages précaires**
- **La formation et l'insertion professionnelle des jeunes**

Elles font l'objet d'une déclinaison par fiches actions suivantes :
Les personnes en perte d'autonomie

Volet mobilité :

- Adhésion à la labellisation « Icope » (diminuer les pertes d'autonomie des seniors à partir de 60 ans) dans le cadre du schéma d'autonomie de la Collectivité de Corse
- Accès à la mobilité pour les seniors et/ou les personnes en situation de handicap
- Suivi retour d'hospitalisation

Volet intergénérationnel :

- Renforcement du lien intergénérationnel en formalisant une charte de partenariat avec les établissements de formation (Lycée agricole, Lycée technique, etc)
- Conciergerie sociale
- Externalisation de la Casa au Centre Social des quartiers sud

Les familles modestes

Volet santé :

- Aide à la Complémentaire Santé Solidaire Participative
- Soutien à la parentalité dans le cadre de l'obligation vaccinale des enfants

Volet économique :

- Transformation de l'Epicerie Educative en Epicerie mixte
- Externalisation des ateliers cuisine de l'épicerie éducative au centre social
- Paniers solidaires
- Amélioration dans l'accès et le maintien au logement
- **Participation aux frais de « rapatriement » du corps d'un défunt et d'un accompagnant en cas de décès survenu pour raisons sur le continent**

Volet culturel :

- Pass loisirs

Les jeunes de 16 à 25 ans sans formation et sans diplôme

- Cuisine et cafétéria du Centre Social:
 - o les transformer en outils pédagogiques et de formation à destination des jeunes en recherche d'insertion professionnelle

- création d'une table ouverte en partenariat avec une structure associative ou institutionnelle par le biais d'un Appel à Projets
- Recrutements de Services Civiques Combinés/Lissés
- Actions de prévention auprès des jeunes sur les conduites dépendantes, la santé sexuelle et la nutrition

Ce schéma s'inscrit dans la démarche de « l'aller vers » initiée en partenariat avec l'Etat en 2021 sur le dispositif de « Territoire Zéro Non Recours aux Droits ». Il s'agit là d'une inversion du schéma d'accompagnement social classique fondé sur la demande préalable des administrés. L'aller-vers est une démarche de l'administration vers la population. À travers cette expérimentation, la Ville a déployé des travailleurs sociaux sur le secteur Paese Novu, Cité des Monts, des Lacs et des Arbres afin d'aller à la rencontre de la population, d'identifier ses besoins et de les accompagner vers une prise en charge si nécessaire. Cette démarche participative a été construite avec les acteurs de proximité intervenant sur les quartiers concernés.

Cette action sera étendue sur l'ensemble du quartier prioritaire Cité Aurore et St Antoine/San Gaetano (quartiers de veille), le principe de « l'aller vers » ayant bien évidemment pour corollaire celui du « faire venir » au CCAS.

Par ailleurs, il est important d'intégrer au regard de ces nouvelles typologies d'action :

- soutien à la parentalité,
- prévention jeunes,
- labellisation « Icope »,
- retour d'hospitalisation,
- aide à la mutuelle santé,

Le centre de vaccination de la Ville, mais également de créer un nouveau pôle au sein du CCAS, le pôle santé prévention ou sanitaire et social, à destination des jeunes et des moins jeunes, constitué d'une équipe médicale dédiée (un médecin, une infirmière, une psychologue et une diététicienne) et administrative avec en terme et en filigrane la possible création d'un centre médical de santé.

In fine, si le CCAS n'oublie pas l'aide indispensable qu'il apporte, par le biais de ses travailleurs sociaux aux démarches administratives de tout type, ce schéma doit :

- Favoriser voire renforcer les relations partenariales avec le tissu associatif et les partenaires institutionnels (notamment avec la CdC par le biais d'une nouvelle convention d'objectifs et de moyens)*,
- Permettre de trouver des sources de financement pour les nouvelles actions du CCAS (Cdc, CPAM, Etat, etc)
- Mettre en cohérence la politique sociale et de santé de la ville avec l'action sociale du CCAS et
- Refaire du CCAS le prescripteur légitime de ses propres actions et de ses propres aides.**

*Les thématiques suivantes seront proposées à la CdC :

Aides financières à destination de tout public en difficulté sous conditions de ressources :

- Aide au logement
- Participation C SSP
- **Participation aux frais de « rapatriement » du corps d'un défunt et d'un accompagnant en cas de décès survenu pour raisons sur le continent**
- Paniers solidaires
- Pass Loisirs

Aides au maintien à domicile et à la préservation du lien social à destination des personnes en perte d'autonomie :

- Renforcement du lien intergénérationnel par le biais d'une charte de partenariat avec les établissements de formation (Lycée agricole, Lycée technique, etc)
- Adhésion à la labellisation Icope (diminuer les pertes d'autonomie des seniors à partir de 60 ans) dans le cadre du schéma d'autonomie de la Collectivité de Corse
- Mobilité
- Conciergerie sociale
- Retour d'hospitalisation

Actions de promotion à la Santé :

- Vaccination famille
- Prévention jeunes

Actions favorisant la formation et l'insertion des jeunes :

- Proposition de Services Civiques Combinés/Lissés
- Transformation de la cuisine et la cafeteria du centre en un outil pédagogique

Actions favorisant la mixité sociale et l'intergénérationnel :

- Transformation de l'Epicerie Educatives en épicerie mixte
- Transformation de la cuisine et la cafeteria en table ouverte
- Externalisation de la Casa di l'Anziani au centre social
- Externalisation des ateliers cuisine de l'épicerie éducative au centre social

****A noter que certaines de ces propositions devront se traduire par un nouveau règlement des aides.**

Enfin, la formulation du projet social du centre François Marchetti est en cours d'élaboration et se nourrit des thématiques exposées.